

**LE SAVIEZ-VOUS ?**  
**Travail égal : salaire égal**



# **SALARIES INTERIMAIRES,** **VOUS N'ETES PAS SEULS !**

## **● Avez vous la totalité de votre salaire ?**

Exemple :

- la prime PCTI de 16€ par mois
- la prime d'équipe "facteur d'avenir"
- l'indemnité collation

- la prime de facteur polyvalent de 7€
- le complément pour charge de famille en fonction du nombre d'enfants à charge
- le complément de rémunération
- Le commissionnement sur les ventes

## **VÉRIFIEZ ET CONTACTEZ NOUS !**

## **● Droits individuels du salarié intérimaire**

Pendant vos missions, vous disposez en tant que salarié intérimaire des droits suivants :

- des mêmes droits et accès aux équipements collectifs (transport, restauration, tickets restaurant, douches, vestiaires...) que les salariés de l'entreprise utilisatrice ;
- d'être placé sous l'autorité et le contrôle du chef de l'entreprise utilisatrice ;
- de voir les règles en vigueur dans l'entreprise utilisatrice aussi s'appliquer à vous, intérimaire, en ce qui concerne :
  - la durée du travail ;
  - le travail de nuit ;

- le repos hebdomadaire et les jours fériés ;
- la sécurité et l'hygiène sur les lieux de travail ;
- les conditions d'emploi des femmes et des jeunes travailleurs.

Concernant la rémunération en tant que salarié intérimaire, elle doit être au moins égale à celle que percevrait (après période d'essai) un salarié de l'entreprise utilisatrice, qui est sous contrat à durée indéterminée, de qualification équivalente et occupant le même poste de travail.

**SI VOUS CONSTATEZ UNE DIFFÉRENCE**  
**DE RÉMUNÉRATION (HORS ANCIENNETÉ)**  
**CONTACTEZ-NOUS !**

● **Avantages et aides pour les salariés intérimaires**

Vous ne pouvez pas bénéficier du CSE de l'entreprise utilisatrice mais...



**BONNE NOUVELLE,**  
**CHAQUE ENTREPRISE DE TRAVAIL**  
**TEMPORAIRE A UN CSE POUR VOUS !**

● **Les CSE des entreprises de l'intérim sont les plus gros en France !**

Vous avez donc le droit aux œuvres sociales comme :

- les voyages ;
- les chèques vacances ;
- ... et plein d'autres choses.



**Pour savoir quelles sont les ŒUVRES SOCIALES dont VOUS ÊTES BÉNÉFICIAIRE, renseignez-vous directement auprès de VOTRE AGENCE DE TRAVAIL TEMPORAIRE !**

● **Vous avez besoin d'une aide d'urgence ?**



Par exemple : votre voiture doit subir de trop grosses réparations et vous venez tout juste de commencer votre mission ? **CONTACTEZ LE FASTT** (dispositif de branche) : le FASTT (fonds d'action sociale du travail temporaire) vous trouvera une voiture de location pour 10€/par jour pour vous permettre d'honorer votre mission.

Site internet : <https://www.fastt.org/>

**Votre carte est valable pour toutes les sociétés de travail temporaire.**

**RETOURNER :**

- ➔ **1 Par SMS, vous pouvez le prendre en photo et l'envoyer au 06 59 11 60 27**
- ✉ **2 Par mail : [union.services@fecfo.fr](mailto:union.services@fecfo.fr)**
- ✉ **3 Par courrier : Union des syndicats FO des Services - FEC FO 54 rue d'Hauteville - 75010 Paris**

En remplissant cette promesse d'adhésion, vous serez contacté.e rapidement par un militant **FO**.

**66% du montant de ta cotisation sont déductibles des impôts ou ouvrent droit à un crédit d'impôt équivalent, si vous n'êtes pas imposable. Avec cette cotisation, vous bénéficiez des services AFOC (défense des consommateurs) Force Ouvrière.**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse postale : \_\_\_\_\_

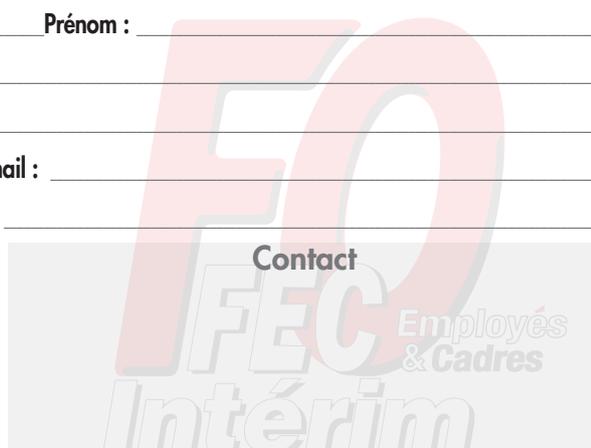
Tél. fixe : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_ Adresse mail : \_\_\_\_\_

Agence de rattachement : \_\_\_\_\_ Branche d'activité : \_\_\_\_\_

CDI  CDII  Intérimaire  J'adhère à FO

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature :



Contact

Employés  
 & Cadres

Intérim